



retour en france apres 8 ans au mexique

Par **annie56100**, le **22/02/2011** à **18:13**

bonjour

Pourriez vous me donner quelques précisions sur les formalités et droits de mon fils(français), marié 2 enfants (5 ans et 5 mois)qui revient vivre en france après 8 ans au mexique.

(apl,allocations familiales etc)

je précise qu'il a un contrat de travail en arrivant

merci de vos renseignements tjs si utiles..

cordialement

Par **Domil**, le **22/02/2011** à **18:20**

Donc en arrivant, il va avoir un travail de suite ?

Par **annie56100**, le **22/02/2011** à **18:24**

en effet ils arrivent fin mars et il démarre le 1er avril (!)

et ils doivent reprendre ttes les formalités évidemment.. j essaie de leur faire un point de tout cela (assurance..)

ma belle fille a un permis de conduire mexicain.. quid pour conduire en france ?

merci de votre promptitude à répondre

Par **Domil**, le **22/02/2011** à **19:22**

Le Mexique ne fait pas parti des pays avec lequel la France a un accord bilatéral d'échanges de permis. Elle pourra conduire en France avec un permis international (avec les mentions en français) dans la limite d'un an. Au delà, elle devra avoir passé son permis français

<http://www.mfe.org/index.php/Thematiques/Demarches-administratives/Permis-de-conduire-etranger-Echange-en-France>

Est-ce qu'il est cotisant à la Caisse des Français de l'étranger ?

Le problème que je me pose pour l'aide au logement, c'est comment va-t-il justifier de ses revenus de l'année passé (la CAF va directement les chercher aux impots).

un site listant certaines démarches à faire
http://vivreaetranger.studyrama.com/rubrique.php3?id_rubrique=79

Par **annie56100**, le **22/02/2011** à **20:10**

merci bcp pour votre message
je vais lui passer votre message.
cordialement